



# Nous aimons notre forêt

Ensemble, promeneurs, exploitants,  
protégeons-la !

*Toute ressemblance avec une brochure existante ne saurait qu'être fortuite.*

# VERRIÈRES, FORÊT URBAINE



## *Ce que dit l'ONF...*

- « Nos belles forêts sont façonnées par l'homme depuis huit siècles. Leur rajeunissement passe par des coupes raisonnées afin d'enlever les vieux arbres qui gênent la pousse des jeunes semis. La préservation n'est pas synonyme d'une mise sous cloche. »

Michel Béal, directeur  
agence ONF Paris-Ouest

## *...ce que nous répondons*

- Les forêts sont l'affaire de tous et non celle des forestiers, en raison de leurs usages multiples. Elles existent depuis 350 millions d'années. Les arbres sont coupés encore très jeunes, puisque 80% de nos forêts françaises ont moins de 100 ans. Les vieux arbres sont aussi utiles sinon plus que les jeunes arbres pour la diversité des peuplements : **la biodiversité y est plus importante.**
- La préservation n'est pas une mise sous cloche de la forêt. **Au contraire, le rôle bénéfique des forêts pour le bien-être des franciliens, la santé, l'environnement et l'accroissement de la ressource en eau devrait encourager à les maintenir, les étendre, les densifier.**
- La forêt n'a pas besoin de l'homme pour bien se porter, c'est l'homme qui a besoin d'elle.

.....

### **Le saviez-vous ?**

Le taux de boisement en Ile-de-France s'élève à 23%, contre 31% en France Métropolitaine.  
[www.inventaire-forestier.ign.fr/](http://www.inventaire-forestier.ign.fr/)

# LES DÉCHETS, JAMAIS DANS LA FORÊT



Des dépôts ?

## Ce que dit l'ONF...

- Les déchets polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux et parfois pour l'homme.
- Bannissons tout dépôt sauvage, y compris les déchets verts.
- L'ONF est doté d'un pouvoir de police (tout comme les élus, le préfet) pour constater et verbaliser les infractions dans l'espace public.

... or ce que nous voyons



► **Février 2022**, nous avons alerté la commune de Châtenay-Malabry, l'ONF et le préfet à propos d'une fumière de plus de 200 m<sup>3</sup> située au pied des chênes, et provenant du haras voisin. Ce dépôt, présent depuis plus de 20 ans, ne respecte pas le règlement sanitaire départemental sur la **pollution par les nitrates**.

► Nous demandons aux services de l'Etat, donc à l'ONF, d'agir.

.....

## Règlement sanitaire

Conformément à l'Art.155 du RSD, les dépôts de fumier ne doivent pas entraîner une pollution des ressources d'eau. [www.hauts-de-france.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-02/RSD\\_59.pdf](http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-02/RSD_59.pdf)



Fumier parcelle 175



Montagne de déchets verts parcelle Le Pélican (ex CNRS)

# DES CUEILLETES, AVEC MODÉRATION



Parcelle 128

## Ce que dit l'ONF ...

- Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé.
- N'arrachons pas les fleurs et ne piétons pas les champignons.

## ...et nous découvrons

► L'exploitation mécanisée de la forêt et le réchauffement climatique fragilisent **la santé des arbres**, plus vulnérables aux pathogènes, aux parasites et **augmentent leur mortalité.**

► Depuis 20 ans l'ONF a prélevé chaque année en moyenne 2 100 m<sup>3</sup> de bois. Cela correspond à **l'accroissement biologique** lui-même en baisse du fait du dérèglement climatique.

► Les **coupes rases sanitaires** fragilisent le sol forestier et compromettent les chances de repousse. Elles constituent **une atteinte au paysage** et à **la biodiversité.**



Coupes sanitaires parcelle 118



Parcelle 145

# CHANTIER FORESTIER, ATTENTION DANGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Office National des Forêts

**DANGER**  
Travaux forestiers  
Accès interdit au public

**SECURITE**  
Présence sur le chantier met  
en péril votre sécurité et celle des  
professionnels qui travaillent.

**SECOURS**  
Pompiers 18 ou 112  
SAMU 15  
Gendarmerie 17

Date du début du chantier 28 03 23 Durée prévue 4 mois

EMPLACEMENT DU CHANTIER  
Commune CHATELAIN VERRIERES N° de parcelle 5101315355261109106  
444146154

NATURE DES TRAVAUX  
ABATTAGE DEBARDAGE Volume ou surface du chantier

Entreprise SARL ZENGIN Adresse le bois des brailles Téléphone  
Route Fleury Nombre de salariés  
23160 CONDE SUR ITON 4

L'ONF RÉALISE SUR CET ESPACE :

- Une coupe en futaie irrégulière** : lors de cette opération, des arbres d'âges et de genres différents seront prélevés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société a besoin.
- Une coupe de sécurisation** : les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures humaines vont être prélevés pour assurer la sécurité de tous.
- Une coupe d'ouverture de chemins sylvicoles** : Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins sylvicoles. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers dans le temps, protégeant ainsi les sols. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des travaux et des coupes de bois. Ils seront régulièrement entretenus.
- Une coupe sanitaire qui sera suivie de plantation** : Ici la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt. Tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation sera ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Gestionnaire des forêts publiques,  
l'ONF programme des travaux sylvicoles pour assurer la forêt de demain.

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

## Ce que dit l'ONF...

- Les travaux sont nécessaires à la santé de la forêt, par des coupes raisonnées afin d'enlever les vieux arbres qui gênent la pousse des jeunes semis.
- Durant les travaux, un agent forestier en contrôle régulièrement l'avancée.
- Les ornières disparaissent après 2-3 ans.

... et ce qui n'est plus acceptable ➡

- Pour ne pas atteindre les seuils d'alerte (orniérage, compactage, scalpage) des mesures de prévention devraient être prises par le gestionnaire en adaptant les travaux.
- Les travaux sont réalisés par des sous-traitants et les contrôles sont **insuffisants** et faits a posteriori.

.....  
**Vu dans le plan gestion**

Le débardage animal est préconisé en cas de besoin.



# VÉHICULE À MOTEUR, ACCÈS RÉGLÉMENTÉ



## Ce que dit l'ONF...

- En forêt, la circulation des véhicules à moteur provoque des nuisances : bruit, pollution, érosion des sols, dérangement de la faune.
- Ne pénétrons pas dans les milieux naturels et sur les chemins non carrossables.

... et pourtant l'ONF y fait circuler des engins de 25 tonnes !

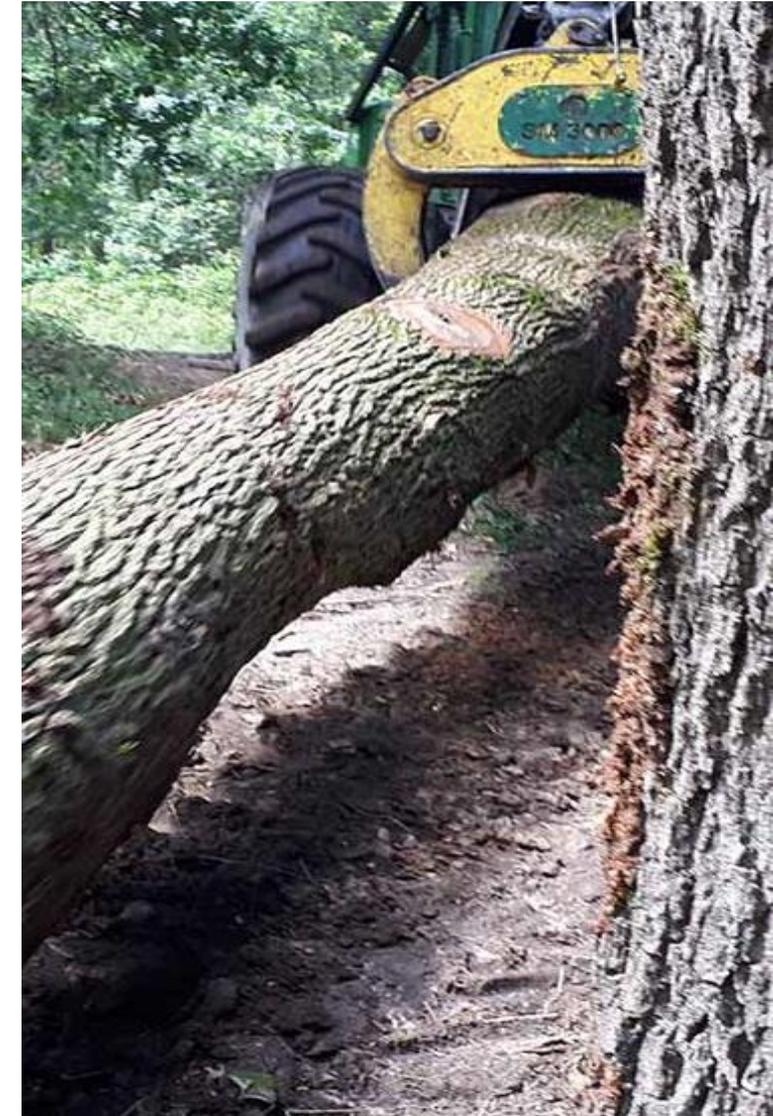


- Le tassement **aggrave la maladie de l'encre** qui sévit dans les forêts franciliennes.
- Le compactage est un **dommage irréversible** à long terme pour le sol. Il bloque l'infiltration de l'eau, chasse l'air et la microfaune aérobie, et impacte le peuplement forestier.

---

## Le saviez-vous ?

80 % du tassement a lieu entre le 1er et le 3eme passage des engins de débardage. Guide PRATICSOLS



C'est au gestionnaire, l'ONF donneur d'ordre, que revient l'organisation de ses chantiers, en informant le prestataire des mesures nécessaires, notamment la circulation sur sols sensibles.

# VTT ET CAVALIERS, HORS DES PARCELLES



2009

Parcelles 29/61

## Ce que dit l'ONF...

- Respectons la réglementation et les interdictions d'accès à certains milieux fragiles ou protégés.
- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.

## Mais...



- ▶ Le code forestier limite strictement, sous peine d'amende, la circulation des vélos aux allées de plus de 2,50m de large, mais **qu'en est-il des travaux forestiers qui ne respectent pas les chemins ?**
- ▶ La mécanisation des travaux occasionne des dommages au sol qui persisteront pendant des années.
- ▶ Les cloisonnements d'exploitation de 4m tous les 24m créent des ouvertures dans lesquelles plus aucun arbre ne repoussera. Ces ouvertures sont propices aux passages des VTT et aux promeneurs.



2023

Après les travaux

# LE BOIS MORT, PRÉCIEUX POUR LA FORÊT



**Bois mort dans la réserve biologique sans action de l'homme**

## *Ce que dit l'ONF...*

- Du bois mort (branchages, rémanents) est laissé au sol volontairement, y compris après les coupes.

## *Oui mais ...* ➔

- Le bois présent dans les ouvertures d'exploitation n'est pas du bois mort. Il n'est qu'un déchet de coupes qui nuit à l'**agrément visuel** de cet espace boisé classé.
- En vrac au sol, il donne une **vision dégradée** de la forêt et une impression de **chantier perpétuel**, bien après les travaux. Il est la conséquence de l'**abattage mécanisé par des engins lourds**, lié à ce mode de sylviculture moderne.



**Bois mort dans un cloisonnement**

# PROMENEURS, SUR LES SENTIERS



Sentier pratiqué par les VTT

## *Ce que dit l'ONF...*

- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.
- Restons sur les sentiers pour préserver notre sécurité et protéger la forêt.

## *L'ONF fait-il mieux?*



- La forêt serait-elle seulement destinée à l'exploitation de l'ONF? Comment les promeneurs peuvent-ils profiter de leur forêt, sans devoir subir un décor saccagé ? En l'état actuel, la promenade est exclue.
- Les forêts publiques sont un bien commun. L'ONF doit en être le garant.



Pourquoi ?

Sentier traité par l'ONF

# FAUNE SAUVAGE, NE PAS DÉRANGER !



## Ce que dit l'ONF...

- La forêt abrite de nombreux animaux. Respecter leur tranquillité permet leur survie.
- Certaines espèces animales sont protégés.

## Sauf que...

- **Pas de répit pour la faune:** la tranquillité des animaux est troublée par les tirs de la DGSJ (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) installée au cœur de la forêt.
- Les coupes se poursuivent bien après la fin mars, ce qui contribue au dérangement de la faune et à la destruction de nombreux nids.

.....

**Ce que l'on peut constater**  
Merisier abattu par l'ONF durant la période de nidification, présentant plusieurs cavités de nids, dont un habité par des mésanges.



**Coupe le 27 avril 2023**

# BOIS ÉNERGIE, UNE ÉNERGIE DURABLE ?



Pourquoi ?

## Ce que dit l'ONF...

- Le bois est un matériau renouvelable, il remplace les énergies fossiles.
- En 2021, 66% du bois en forêt de Verrières a été valorisé en bois énergie.

## ... ce qui n'est plus acceptable

- ▶ L'ONF a comme plan de gestion d'abattre 40 ha en 2023 soit 1 500 m<sup>3</sup> de bois, majoritairement de jeunes arbres, à des fins **énergétiques : chaleur, électricité, biocarburant.**
- ▶ L'énergie de la biomasse (couper les arbres pour les brûler) n'a pas seulement un impact sur les forêts, le climat et la biodiversité: **elle impacte notre santé.**
- ▶ Les forêts franciliennes (soit 1,7% des forêts françaises) représentent le poumon vert pour 20% de la population.

Énergies carbonées  
=  
Réchauffement  
climatique



47% particules PM2.5 en  
Ile-de-France  
=  
Chauffage au bois  
(Airparif 2018)

# DES LOIS, DANS LA FORÊT



## Ce que dit l'ONF...

- Les activités en forêt sont réglementées : code forestier, code de l'environnement. Leur non-respect expose le contrevenant à des sanctions.
- Des arrêtés communaux ou préfectoraux viennent parfois compléter les règles générales.

## Mais...



► Le système étant hors d'usage depuis des années, l'absence de fermeture de la route du Plessis-Picquet a pour conséquences la circulation de véhicules et des dépôts sauvages. Un arrêté préfectoral précise l'interdiction de circuler la nuit.

► L'ONF, la mairie de Châtenay, le préfet ont été plusieurs fois alertés pour une remise en usage de la barrière. La situation reste inchangée !

### A noter :

Une convention avec le département du 92 d'un montant de 2,4 millions € sur cinq ans, concerne l'entretien des itinéraires forestiers et des zones d'accueil du public.



## Pourquoi ?

# La forêt que nous aimons

**Nous voulons une forêt**

*Qui participe à lutte contre le changement climatique au lieu de l'amplifier*

*Qui permette aux citoyens de se ressourcer dans un environnement agréable*

*Qui ne donne pas le spectacle d'une destruction permanente*

**Oui, les promeneurs sont co-responsables du maintien de la forêt.**

**Mais les pouvoirs publics, représentés par l'ONF garant du bien commun, doivent être aussi respectueux de la forêt que les citoyens.**

Les Amis du Bois de Verrières



[amisduboisdeverrieres.blogspot.com](http://amisduboisdeverrieres.blogspot.com)